



P.P. CH-1951  
Sion

A

Poste CH SA

Monsieur  
Alain Berset  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral de l'intérieur  
Inselgasse 3  
3003 Berne



Références PAC/CF  
Date 2 novembre 2022

### Consultation fédérale : placement de fonds du domaine du libre passage de l'institution supplétive

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de lui avoir donné l'occasion de se déterminer sur la prolongation pour 4 ans de la validité de l'article 60 b de la Loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) relative au placement de fonds du domaine du libre passage de l'institution supplétive.

L'article 60 b, en vigueur depuis septembre 2020 jusqu'en septembre 2023, permet à l'institution supplétive de placer au maximum 10 milliards sans intérêt et gratuitement auprès de la trésorerie centrale de la Confédération. Cet article donne ainsi l'opportunité à l'institution supplétive de maintenir la valeur nominale des comptes de libre passage en limitant les risques de fluctuations liés au marché et également de répondre à la problématique des taux d'intérêts négatifs.


Aujourd'hui, l'évolution de l'inflation ainsi que la suppression des taux négatifs par la BNS marquent un véritable changement avec la situation connue depuis 2015, ce qui rend cette mesure moins intéressante pour l'institution supplétive. Cependant, cette prolongation de mesure n'engendre pas de conséquences financières négatives pour la Confédération, les cantons et l'économie en général et apporte une sécurité supplémentaire dans un environnement qui reste toujours incertain.

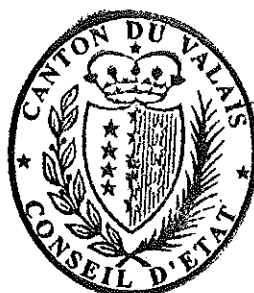
Ainsi, nous sommes favorables à la prolongation de quatre ans de la validité de l'article 60b de la LPP.

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'attention que vous porterez à sa détermination et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.


Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
Roberto Schmidt



Le chancelier

  
Philipp Spörri

Copie à joseph.steiger@bsv.admin.ch